

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION EN DATE DU 08 AVRIL 2024  
N° Délibération : 2024-04-07a

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le Huit Avril à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

22 PRÉSENTS : M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M. DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, M. FAIDHERBE, Mme PÉRU, M. LABRE, Mmes DEFRANCE, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, Mme KOSITZKI, M.M. CANONNE, PRÉVOT, Mmes MANIA, PONTTHIEUX, M. COSSART, Mmes GORNIAC, MAAROUFI, DUBEAU.

6 POUVOIRS : Mme LECOIN, M. POCHART, Mmes LEROY, DESCAMPS, M. WAVRANT, Mme DOISY.

1 ABSENT : M. RIVIERRE,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DUBEAU.

**Objet : Convention Lauwin Planque ALSH été 2024.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE les frais de participation de la mairie de Lauwin-Planque à l'Accueil de Loisirs par enfant et par jour à 22,00 € (vingt-deux euros), et 4,00€ supplémentaire par jour de camping.

Ils seront réclamés à la commune de LAUWIN-PLANQUE après avoir retiré la participation des familles Lauwinoise, directement encaissé par la mairie de Flers en Escrebieux.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de régler les relations entre les communes de Flers-en-Escrebieux et de Lauwin-Planque par une convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait en séance les jour, mois et an susdit.

Suivent les signatures.

Pour Extrait Conforme.

Le Maire,  
Jean-Jacques PEYRAUD.

Envoyé en Sous-Préfecture le 18/04/2024  
Réceptionné en Sous-Préfecture le 18/04/2024  
Publié sur le site internet le 23/04/2024